

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
96,88

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Soutien au mouvement sportif
Aide au fonctionnement général des associations sportives - 4ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département renouvelle son aide au fonctionnement général et à la mise en place de projets spécifiques pour les associations sportives, participant toute l'année à l'accueil et à l'encadrement des pratiquants. Les associations sportives du département, affiliées à une fédération sportive agréée et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement, réévaluée chaque année au regard d'éléments techniques et sportifs (licenciés, niveau de jeu, nombre d'équipes...).

La subvention est également évaluée au regard de la politique sportive départementale : l'effectif jeune des clubs est valorisé, de même que les actions mises en place et s'inscrivant dans les axes forts définis par les États Généraux de Provence (Sport handicap, sport santé, lutte contre les incivilités).

Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le compte-rendu d'activité de l'année antérieure.

244 subventions sont proposées pour un montant de 1 190 600 € et réparties de la façon suivante :

- 223 subventions présentées dans le tableau annexé, intitulé : Mouvement Sportif - CP du 24 juillet 2020
- 12 subventions présentées dans le tableau annexé, intitulé : Comités départementaux - CP du 24 juillet 2020.
- 9 subventions présentées dans le tableau annexé, intitulé : Projets spécifiques - CP du 24 juillet 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

